

[Text]

Mr. Danson: What has this meant in terms of dollars levied in anti-dumping duties?

Mr. Gauthier: We have no idea; we do not receive reports. Our sole role is to determine whether or not there is any injury and the Department of National Revenue then collects.

Mr. Danson: What countries are primarily involved? Is it primarily the United States, Japan or European countries?

Mr. Gauthier: We have had Japan a few times, we have had European countries a few times, and the U.S. of course. I would say the number of times that these countries appear is almost equal. Japan has appeared three or four times, the U.S. two or three times, and European countries two or three times.

Mr. Danson: There is no particular pattern . . .

Mr. Gauthier: No pattern.

Mr. Danson: . . . of any particular country or group of countries—although it is probably one group of countries that is consistently before you or involved.

Mr. Gauthier: That is right. Well, there are countries that have been absent from our rolls, South America for instance.

Mr. Danson: But we are talking primarily of Japan, U.S. and the principal EEC partners, Germany, Italy.

Mr. Gauthier: That is right.

Mr. Danson: The U.K.?

Mr. Gauthier: The U.K. also.

• 2105

Mr. Danson: Have we had any experience with the socialist countries, those with managed economies?

Mr. Gauthier: Yes, in a few cases, I believe. We have had the so-called Eastern Bloc countries in work boots, window glass and sheet glass.

Mr. Danson: What difficulties, if any, do you encounter there in determining what is a fair value or the market value?

Mr. Gauthier: That is a problem that the Department of National Revenue has to face and, of course, investigations cannot be carried out in these countries. But the Code provides, our law provides that a fair market value can be established on a third country. For instance, for sheet glass they use Belgium. They use the fair market value in Belgium.

Mr. Danson: Where does the reaction come from? Does it come from the exporter or the importer? In other words, who is disturbed? Is it the person who is importing into Canada or the person who is exporting from another country into Canada?

[Interpretation]

M. Danson: Quel a été alors le montant d'argent prélevé en droits antidumping?

M. Gauthier: Nous n'en avons aucune idée, nous n'avons pas reçu de rapports.

Notre unique rôle est de déterminer s'il y a eu torts ou non, et c'est le ministère du Revenu national qui prélève ensuite les droits.

M. Danson: De quels pays est-il surtout question? S'agit-il principalement des États-Unis, du Japon ou des pays européens?

M. Gauthier: Il a été parfois question du Japon, parfois aussi des pays européens, et bien sûr des États-Unis. Je dirais que le nombre de fois où ces pays sont impliqués est presque égal. Pour ce qui est du Japon il en a été question trois ou quatre fois, tandis que pour les États-Unis c'étaient deux ou trois fois, de même que pour les pays européens.

M. Danson: Ce n'est pas régulier . . .

M. Gauthier: Non, ce n'est pas régulier . . .

M. Danson: . . . pour un pays donné ou un groupe de pays bien qu'il s'agisse probablement toujours d'un groupe de pays dont vous devez tenir compte.

M. Gauthier: C'est exact. Il y a des pays dont nous n'avons jamais eu à nous occuper, ceux de l'Amérique du Sud, par exemple.

M. Danson: Mais nous parlons surtout du Japon, des États-Unis et des principaux partenaires de la Communauté économique européenne, comme l'Allemagne et l'Italie.

M. Gauthier: C'est exact.

M. Danson: Et le Royaume-Uni?

M. Gauthier: Le Royaume-Uni également.

M. Danson: Est-ce que vous avez eu à faire avec les pays socialistes, ceux dont l'économie est réglementée?

M. Gauthier: Oui, à quelques reprises, je crois. Nous avons eu à faire avec les pays dit du Bloc de l'Est en ce qui concerne les chaussures de travail, et différents types de verre à vitre.

M. Danson: Est-ce que vous avez éprouvé certaines difficultés à déterminer une valeur juste ou la valeur marchande?

M. Gauthier: C'est le ministère du Revenu national qui doit faire face à ce problème et il est certain qu'on ne peut pas faire d'enquête dans ces pays. Mais le code stipule, notre Loi stipule que l'on peut établir une valeur marchande juste à partir d'un troisième pays. Par exemple, en ce qui concerne les feuilles de verre à vitre, on se sert de la Belgique. C'est la valeur marchande juste de la Belgique qui sert.

M. Danson: D'où vient la réaction? Est-ce qu'elle vient de l'exportateur ou de l'importateur? Autrement dit, qui subit les conséquences? Est-ce la personne qui importe le produit au Canada ou la personne qui l'exporte d'un autre pays en direction du Canada.